



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 13 février 2025
Présidence : M. Bernard Cottier
Objet : Préavis n° 2025/02 – Réaménagement des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz – Crédit de construction

* * *

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le réaménagement des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 532'000.-** (cinq cent trente-deux mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 « Parcs et promenades » et la nature n° 5010 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 440.5010.177 « Veilloud et Coquerellaz – réfection places de jeux ».

Ainsi délibéré en séance du 13 février 2025

Le Président

Bernard Cottier



La Secrétaire

Silvana Passaro